

## TELESERVICE ORIENTATION EN 3<sup>e</sup>

### Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

Ce guide présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires d'orientation, avec des explications concernant les différentes rubriques à renseigner.

#### 1. CONNEXION AUTÉLÉSERVICE

La connexion au téléservice orientation peut se faire soit avec un compte **ATEN** soit avec un compte **EduConnect**. L'établissement de votre enfant doit vous communiquer les codes d'accès.

Chaque responsable légal d'élève possède un compte personnel d'accès aux téléservices, mais un seul des deux responsables légaux peut effectuer les saisies.

La connexion avec un compte élève permet uniquement la consultation des saisies.

#### Comptes ATEN

Périmètre de Rouen : [teleservices.ac-rouen.fr](https://teleservices.ac-rouen.fr)

Périmètre de Caen : [teleservices.ac-caen.fr](https://teleservices.ac-caen.fr)



The screenshot shows a login form titled "Je me connecte avec mon compte ATEN". It contains two input fields: "votre identifiant" with the placeholder "Saisissez un identifiant" and "votre mot de passe" with the placeholder "Saisissez un mot de passe" and an eye icon. Below the fields is a purple "VALIDER" button. At the bottom, there are two links: "identifiant oublié ?" and "mot de passe oublié ?", each with a right-pointing arrow icon.

#### Compte EduConnect

<https://educonnect.education.gouv.fr>

**J'accède aux services numériques  
des établissements scolaires**

Je simplifie mes accès avec FranceConnect



J'utilise mes identifiants EduConnect

**Identifiant**

Saisissez un identifiant

**Mot de passe**

Saisissez un mot de passe

Se connecter

[Identifiant perdu](#)

[Mot de passe perdu](#)

OU

[Je n'ai pas de compte](#)



Seuls les représentants légaux ayant un compte ATEN actif peuvent encore l'utiliser ou bien d'ores et déjà utiliser le compte EduConnect.

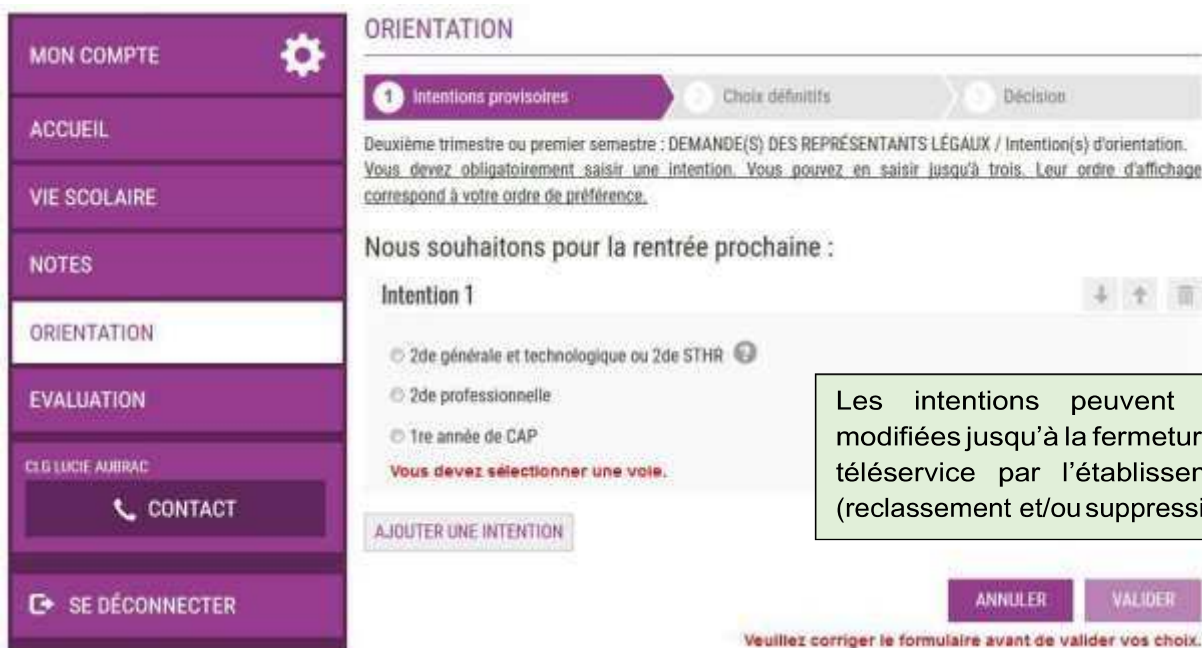
## TELESERVICE ORIENTATION EN 3<sup>e</sup>

### Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

#### 2. SAISIE DES INTENTIONS PROVISOIRES

Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2de générale et technologique ou 2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP ;
- le rang détermine l'ordre de préférence.



**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires | 2 Choix définitifs | 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR
   
 2de professionnelle
   
 1re année de CAP

**Vous devez sélectionner une voie.**

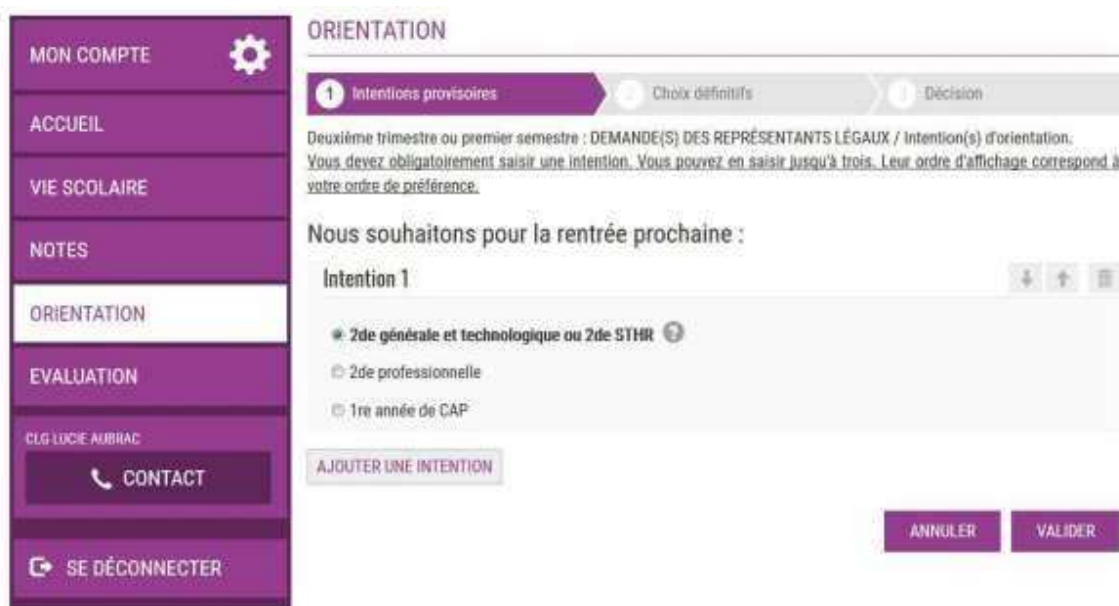
AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

*Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.*

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression).

#### ★ 2de générale et technologique - 2de STHR



**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires | 2 Choix définitifs | 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

★ 2de générale et technologique ou 2de STHR
   
 2de professionnelle
   
 1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Si vous cochez 2de GT ou 2de STHR, vous n'avez pas d'autres informations à saisir.


## TELESERVICE ORIENTATION EN 3<sup>e</sup>

### Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

#### ★ Voie professionnelle

Si vous cochez 2de PRO ou 1re année de CAP, vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que vous souhaitez (il n'est pas nécessaire d'indiquer l'intitulé exact de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers) ; cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.



 Aide contextuelle :  
 À côté de la phrase « Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant », l'info-bulle indique : Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>) et dans [le guide « Après la 3e »](#).

Des info-bulles donnent aussi des précisions sur les statuts :

- Sous statut scolaire : Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti : Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; Il pourra être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.

Vous avez la possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti.

## TELESERVICE ORIENTATION EN 3<sup>e</sup>

### Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

#### 3. VALIDATION DES INTENTIONS PROVISOIRES

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.



1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1 : 1re année de CAP**  
Métier ou formation : Ebéniste  
Sous statut scolaire

**Intention 2 : 2de professionnelle**  
Métier ou formation : Menuisier, charpentier  
Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER

Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement.

- Seul le responsable légal ayant effectué la saisie peut faire des modifications.
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second responsable légal et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au responsable légal ayant effectué la saisie lorsque celui-ci se déconnecte de sa session.



Si vous ne validez pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées et vous ne recevrez pas d'e-mail récapitulatif.

#### 4. CONSULTATION ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE L'AVIS PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE

Le téléservice est fermé avant le début des conseils de classe et réouvert quelques jours après la fin des conseils. Le responsable légal ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis en cochant la case :

« *J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe* » puis en validant la saisie.

## TELESERVICE ORIENTATION EN 3<sup>e</sup>

### Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

**1 Intentions provisoires**    Choix définitifs    Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :**

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>d</sup> semestre.

<b>Intention 1 : 1re année de CAP</b> Métier ou formation demandé : Ebéniste Statut scolaire demandé	<b>Avis favorable</b>
<b>Intention 2 : 2de professionnelle</b> Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier Statut scolaire demandé	<b>Avis favorable</b>

**Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :**

2de générale et technologique ou 2de STHR

**Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :**

Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.  
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

**VALIDER**



Lors de la phase définitive, vous ne pourrez pas saisir des choix définitifs sans avoir d'abord accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

## 5. DEUXIÈME RESPONSABLE LÉGAL

Chaque responsable légal d'élève possède un compte responsable, mais un seul des deux responsables légaux peut saisir les intentions provisoires.

Seul le responsable légal ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second responsable légal lorsqu'il se connecte avec son propre compte. Si le responsable légal qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du responsable légal qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux responsables légaux, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.



## TELESERVICE ORIENTATION EN 3<sup>e</sup>

### Guide à destination des responsables légaux pour la saisie des intentions provisoires

**1** Intentions provisoires    **2** Choix définitifs    **3** Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1** : 1re année de CAP  
Métier ou formation : Ebéniste  
Sous statut scolaire

**Intention 2** : 2de professionnelle  
Métier ou formation : Menuisier, charpentier  
Sous statut scolaire

**MODIFIER**

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Seul le responsable légal ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe.

#### 6. CONNEXION AVEC UN COMPTE ÉLÈVE

La connexion avec un compte élève permet uniquement de consulter les intentions saisies par le responsable légal, ainsi que l'avis provisoire donné par le conseil de classe.

**1** Intentions provisoires    **2** Choix définitifs    **3** Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1** : 1re année de CAP  
Métier ou formation : Ebéniste  
Sous statut scolaire

**Intention 2** : 2de professionnelle  
Métier ou formation : Menuisier, charpentier  
Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

**MODIFIER**

La saisie doit être effectuée par un responsable légal.